

Affidavit

Je, soussigné, André Bélanger, domicilié au [REDACTED]
[REDACTED], déclare solennellement ce qui suit :

- 1) Je suis le Président de Béton Provincial Ltée;
- 2) J'ai pris connaissance du préavis de conclusion défavorable émis par la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'Industrie de la construction émis le 21 avril 2015;
- 3) Je suis en profond désaccord avec la conclusion envisagée par la Commission pour les motifs qui suivent;
- 4) Vers l'année 2009, j'ai reçu un appel téléphonique de M. André Côté, me demandant de participer à une étude de marché pour la région des Îles-de-la-Madeleine au niveau de 1000,00\$, ce à quoi j'ai acquiescé.

Nous avons discuté d'une étude de projet pour fabriquer sur place une importante quantité de fosses septiques en béton afin de rendre conformes différentes habitations aux Îles.

Cette problématique est d'ailleurs toujours en vigueur. Nous avons d'ailleurs fourni un prix budgétaire à l'époque.

Nous trouvions cela intéressant comme possibilité de développement. Nous projetions alors d'installer une usine de béton pour la construction du nouveau pont de plus de 50 millions de dollars.

En aucun cas, M. Côté m'avait parlé d'une quelconque contribution politique déguisée et je n'avais, à l'époque, aucune raison de penser qu'il pouvait s'agir d'autre chose.

M. André Côté était alors vice-président développement de la firme Roche, soit une firme qui était cliente chez Béton Provincial, et également un ancien employé de Béton Provincial.

En foi de quoi j'ai signé à Québec, ce 15 mai 2015.

[REDACTED]
André Bélanger,
Président

Assermenté à l'Assemblée, à Québec, ce 15 mai 2015.

Marco Lamontagne
Commissaire à l'assermentation

